

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-183

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 avril 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2024-183</i>

La Fabrique Pola - Subvention de fonctionnement 2024 - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de la Fabrique Pola

La Fabrique Pola, implantée au cœur de la Métropole, est un équipement associatif à rayonnement métropolitain.

Elle est composée et dirigée, en 2023, par 25 personnes morales (20 structures de l'ESS : 19 associations majoritairement employeuses et une SCIC et 5 structures hors ESS) et des personnes physiques (artistes-auteurs, indépendants et membres de l'équipe d'appui) soit une centaine de travailleurs et travailleuses.

Ce cœur de réseaux organise la circulation et le partage de ses ressources matérielles (espaces de travail, pôles de production, coordination de projets/offres de services collectifs, etc.) et immatérielles (dispositifs d'accompagnements et formations professionnelles, diagnostics et études prospectives, etc.), indispensables à une stabilisation des activités des artistes et des associations et à l'amélioration de leurs conditions socio- économiques.

Structure intermédiaire entre l'ensemble des acteurs professionnels de la filière des arts visuels, la création contemporaine et les populations des territoires, elle est devenue, au fil des ans et par ses programmes d'activités à destination de tous les publics (expositions, évènementiels, ateliers de pratiques artistiques etc.) un équipement porteur d'un projet de développement territorial, conçu en extension de l'espace public.

Le programme d'actions

La Fabrique Pola repose sur la nécessité de créer et d'expérimenter de nouveaux modèles économiques, plus justes et plus solidaires, dans le champ des arts plastiques et visuels, afin d'accompagner la sécurisation des parcours professionnels de ses artistes et acteurs culturels, sur Bordeaux Métropole et en Gironde.

Les missions de la Fabrique Pola sont :

- Animer un équipement professionnel dans lequel « l'art et la vie se confondent »

La Fabrique Pola propose à ses membres habitants, dans le cadre d'une offre de services et de tarification spécifique, un accès privatif et collectif à un ensemble d'espaces professionnels pour créer/prototyper des oeuvres et des projets, les produire, les diffuser, mais aussi à des espaces pour se former, se réunir, se rencontrer. Ces usages professionnels quotidiens cohabitent avec des mises à disposition temporaires pour une diversité d'acteurs publics et privés du territoire.

La volonté de la Fabrique Pola est d'animer un équipement en extension de l'espace public, qui favorise une diversité artistique et culturelle sur le territoire, en écho aux valeurs des droits culturels.

- Développer des processus de coopérations économiques, territoriales et transversales

La Fabrique Pola, grâce à son équipe d'appui et ses compétences en ingénierie collective, impulse et anime des projets de coopérations entre les membres de la Fabrique et avec une communauté d'acteurs du territoire, agissant tant dans les champs de l'art, de la culture, que de l'enseignement, de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'insertion, de la jeunesse, de l'accompagnement, en partenariat avec les collectivités publiques.

- Être un pôle ressource et d'ingénierie pour accompagner les pratiques de coopérations entre acteurs et renforcer les liens entre arts, culture et ESS sur le territoire girondin

La Fabrique Pola est aujourd'hui identifiée comme une ressource territoriale par un ensemble d'acteurs privés et publics et de réseaux professionnels (locaux, régionaux et nationaux). Elle contribue à expérimenter et à analyser ce qui favorise les pratiques de coopération et les impacts pluriels générés, aussi bien pour le territoire que pour les acteurs impliqués. Elle cherche à transmettre et à essaimer ses pratiques en partenariat avec un maillage d'acteurs des arts visuels et de l'ESS, dans le cadre de formations, de séminaires de réflexion et de codéveloppement, et à proposer une activité de conseils et d'accompagnement à l'ingénierie auprès de partenaires publics et privés.

Principaux indicateurs financiers

	Budget 2023	Budget 2024
Charges de personnel / budget global	368 906 € - 40,41%	371 500 € - 40,78%
Participation BM et % / budget global	114 000 € – 12,49%	114 000 € – 12,51%
% de participation autres financeurs / budget global	Etat (151 514 €) – 16,60%	Etat (151 000 €) – 16,58%
	Conseil départemental (70 000 €) – 7,67%	Conseil départemental (60 000 €) – 6,59%
	Ville de Bordeaux (50 000 €) – 5,48%	Ville de Bordeaux (50 000 €) – 5,49%
	Conseil régional (30 000 €) – 3,29%	Conseil régional (30 000 €) – 3,29%

Axes de développement 2024

Les principaux axes de développement défendus en 2024 seront :

La consolidation durable des coopérations territoriales engagées autour des parcours d'accompagnement et d'insertion professionnelle, d'inclusion sociale et de médiation artistique (au cœur de la Fabrique et sur les territoires) constitue un premier enjeu pour garantir une stabilité des coopérations économiques, vers ses membres habitants et des partenaires territoriaux associés.

On a pu constater un « effet levier réel », dans l'économie et les activités des membres qui se sont engagés dans ces coopérations territoriales, portées et coordonnées par l'équipe salariée de la Fabrique Pola. Le « surplus coopératif » des membres, que l'on retrouve dans toutes dynamiques collectives peut ainsi, quand il s'inscrit dans une ingénierie stratégique et territoriale coordonnée, être générateur de ressources économiques complémentaires, en plus des économies d'échelles liées à la mutualisation des espaces.

Pour maintenir une vivacité, une diversité et une stabilité des coopérations économiques au sein de la Fabrique Pola, la visée sera de :

- développer son axe d'action jeunesse / insertion / inclusion via des coopérations artistiques et culturelles visant à les remobiliser dans un projet de vie professionnelle et/ou de formation.
- Consolider l'équipe d'appui et les fonctions dédiées à l'animation et au développement de l'ingénierie de coopération
- Accompagner l'équipe salariée et les membres habitants dans l'acquisition de nouvelles compétences (individuelles et collectives) renforçant et valorisant leurs expériences de terrain (savoir-faire de la coopération).
- Le deuxième enjeu vise à développer la part des fonds propres dans le modèle d'économie plurielle de la Fabrique Pola. Plusieurs pistes sont en projet, certaines liées à l'économie des espaces de la Fabrique, d'autres liées au développement d'activités de prestation:
 - la création de nouvelles activités d'économie « marchande » au sein de la Fabrique en articulation avec le bar et son jardin aménagé afin de renforcer la Fabrique Pola dans sa fonction d'ouverture, de convivialité, d'hospitalité, un lieu de vie.
- Le développement d'une nouvelle offre d'accueil professionnel et de mises à disposition temporaires tarifées grâce à une deuxième phase de chantier dans la vie de la Fabrique. Cette extension va permettre de répondre aux demandes de mises à disposition non réalisables dans les espaces actuels, pour accueillir des événements et des rencontres professionnelles portées par les acteurs des arts visuels, de la culture, de l'ESS, de l'enseignement supérieur, les réseaux territoriaux, comme par les partenaires publics.
- La création d'une offre de conseils et d'ingénierie de coopérations (artistiques et culturelles), et d'accompagnements sur les enjeux de professionnalisation dans le champ des arts visuels comme sur les problématiques foncières (appliquées aux lieux intermédiaires).
 - La création d'une activité de R&D territoriale, axée culture et ESS et métiers de la coopération en partenariat avec les réseaux et les acteurs déjà engagés sur ces réflexions, notamment dans le cadre du label de Pôle Territorial de Coopération Économique, donnant lieu à des recherches-actions.

Plan prévisionnel de financement

Dans le cadre de ce projet, élaboré en concertation avec les services de Bordeaux Métropole, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention de fonctionnement de Pola à hauteur de 114 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 911 000 €.

La Métropole soutient la Fabrique Pola dans son programme d'actions depuis 2014 à hauteur de 114 000 € par an.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande 2024-00386 formulée par l'organisme en date du 28 juillet 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de la Fabrique Pola vise notamment à tisser à l'échelle du territoire de Bordeaux Métropole un réseau de partenaires publics et privés, dont la vitalité conditionne le développement économique du secteur.

CONSIDERANT QUE par ses activités et sa programmation artistique et culturelle, la Fabrique Pola, s'affirmant comme un lieu culturel et artistique, s'adresse à l'ensemble des populations du territoire de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 114 000€ en faveur de la Fabrique Pola.

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Brigitte BLOCH</p>
---	---